RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01259
Numéro SIREN : 513 340 984
Nom ou dénomination : ABAK SAS

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/034798

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Date : 19/10/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/034798**
n° de gestion : **2012B01259**
n° SIREN : **513 340 984 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 19/10/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ABAK SAS
15 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 69330 MEYZIEU

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



ABAK SAS

15 Avenue Maréchal De Lattre De Tassigny

69330 MEYZIEU

SIRET 51334098400014 - APE 6430Z

COMPTES ANNUELS
ET
DOCUMENTATION FISCALE

au

31 décembre 2019

Certifié exacte

ACTIONS ET CONSEILS

Société d'expertise comptable

S.A.S au capital de € 1.000

12 Impasse Chevreul

69100 VILLEURBANNE

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS

NOTE DE L'EXPERT-COMPTABLE

BILAN

COMPTE DE RÉSULTAT

ANNEXE

DETAIL DU BILAN

Détail du bilan actif

Détail du bilan passif

DETAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT

Détail des produits et des charges

DOCUMENTATION FISCALE

2033 A Bilan simplifié

2033 B Compte de résultat simplifié de l'exercice

2033 C Immobilisations - Amortissements - Plus-values, Moins-values

2033 D Relevé des provisions - Amortissements dérogatoires - Déficits reportables - Crédits d'impôts

2033 E Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice

2033 F Composition du capital social

2033 G Filiales et participations

2065 Impôt sur les sociétés

ANNEXES

Taux réduit d'impôt sur les sociétés

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit

Détail des produits à recevoir

Détail des charges constatées d'avance

Détail des charges à payer

NOTE DE L'EXPERT-COMPTABLE

Le présent compte-rendu résulte de la mission d'assistance à la présentation des comptes annuels qui nous a été confiée par l'entreprise : ABAK SAS .

Cette mission n'a pas pour objet une certification au sens des normes d'audit généralement admises.

Les comptes annuels de l'entreprise ABAK SAS couvrant la période du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019, soit 12 mois, et figurant ci-après, sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan :	893 139€
Total des produits :	272 395€
Total des charges :	260 784€

Nous déclarons que les comptes annuels ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'entreprise, que la prévention et la détection des fraudes, erreurs et détournements demeurent du ressort et de la responsabilité de la direction, et que nous n'avons participé ni à l'inventaire des immobilisations corporelles et des stocks, ni à l'évaluation du contrôle interne.

Fait à VILLEURBANNE le 15 mai 2020

BILAN

ABAK SAS : 31 décembre 2019

ACTIF	VALEURS BRUTES	AMORT- et PROVISIONS	VALEURS NETTES	*EXERCICE N-1*
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	53 794	46 143	7 651	18 409
Immobilisations financières	579 000		579 000	579 000
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**632 794**	**46 143**	**586 651**	***597 409***
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements, en cours				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commande				
Créances				
Clients et comptes rattachés	9 358		9 358	*61 725*
Autres créances	165 713		165 713	*183 070*
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	130 945		130 945	*107 265*
Charges constatées d'avance	472		472	*453*
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	**306 488**		**306 488**	***352 512***
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	**939 282**	**46 143**	**893 139**	***949 922***

PASSIF	EXERCICE N	*EXERCICE N-1*
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	288 010	288 010
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	28 801	28 801
Réserve réglementée (dont réserve spéciale des plus values à long terme)		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres d'art originales)	454 257	441 952
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	11 611,20	12 305
Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	**782 679**	***771 068***
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	27	7 691
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 603	4 543
Autres dettes (dont comptes courants d'associés)	105 830	166 620
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES et PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (III)	**110 460**	***178 853***
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	**893 138,98**	***949 922***

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

ABAK SAS: Période du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019

Rubriques	*Exercice N*	*Exercice N-1*	Ecart N/N-1	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	269 120	*289 618*	-20 498	-7%
Chiffres d'affaires nets	**269 120**	***289 618***	**-20 498**	**-7%**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION	**269 120**	***289 618***	**-20 498**	**-7%**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)	61 108	*5 160*	55 948	
Impôts, taxes et versements assimilés	2 802	*3 193*	-391	-12%
Rémunérations du personnel	131 596	*187 221*	-55 625	-30%
Charges sociales	50 041	*69 494*	-19 454	-28%
Dotations aux amortissements	10 759	*10 759*		
Dotations aux provisions				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION	**256 305**	***275 826***	**-19 522**	**-7%**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**12 815**	***13 791***	***-976***	**-7%**
Produits financiers	3 275	*3 442*	-167	-5%
Produits exceptionnels				
Charges financières	1 014	*1 343*	-329	-25%
Charges exceptionnelles	3	*0*	2	
Impôts sur les bénéfices	3 463	*3 585*	-122	-3%
2 - RÉSULTAT COMPTABLE	**11 611,20**	***12 305***	***-694***	***-6%***

ANNEXE

	INFORMATIONS Produites (X) Non produites (N / P) Non applicables (N /A)
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	X
ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	X
ETAT DES AMORTISSEMENTS	X
ETAT DES PROVISIONS	N/A
ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	X
ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	X
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	X
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	X
AUTRES INFORMATIONS	X
ETAT DES CREDITS-BAILS	N/A

RÈGLES ET MÉTHODES

PRÉAMBULE

La présente annexe est établie pour les entreprises n'excédant pas deux des trois critères suivants :

Total du chiffre d'affaires	€ 8 000 000
Total du bilan	€ 4 000 000
Effectif moyen	50

RÈGLES GÉNÉRALES D'ÉVALUATION

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les options retenues pour l'arrêté des comptes sont la comptabilisation en charges dès lors que le règlement CRC 2004-06 le permet. Les règles relatives aux composants de deuxième catégorie ainsi que les provisions pour grosses révisions ne sont pas arrêtées, l'entité n'étant pas concernée.

Le cas échéant, les circontances qui empêchent de comparer, d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et les moyens qui permettent d'en assurer la comparaison sont indiqués à la rubrique "Faits caractéristiques".

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production tel que défini par le règlement CRC 2004-06.

Aucune immobilisation n'a fait l'objet de réévaluation.

En cas de production d'immobilisation, aucun intérêt d'emprunt, spécifique à la production d'immobilisation, n'est inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La notion de composants est limitée aux seules constructions. La décomposition, en principe retenue, est celle correspondante à l'instruction administrative du 30 décembre 2005.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés, suivant le mode linéaire ou dégressif selon la nature des biens, en fonction de la durée de vie prévue. Il a été retenu la durée d'usage.

Matériel de transport	4 à 5 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS ET EN-COURS

Néant.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Néant.

FAITS CARACTÉRISTIQUES

Néant.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

ABAK SAS 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019

	Montant au début	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 794			53 794
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	579 000			579 000
TOTAL GÉNÉRAL	**632 794**			**632 794**

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ABAK SAS 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019

	Montant au début	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 384	10 759		46 143
TOTAL GÉNÉRAL	**35 384**	**10 759**		**46 143**

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

ABAK SAS 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019

NATURE DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ			
ACTIF CIRCULANT	**175 543**	**175 543**	
TOTAL GÉNÉRAL	**175 543**	**175 543**	

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ABAK SAS 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019

NATURE DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus 1 an & moins 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts & dettes établissements de crédits	27	27		
Emprunts & dettes financières divers	43 181	43 181		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	4 603	4 603		
Dettes fiscales et sociales	33 063	33 063		
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés				
Autres dettes	29 586	29 586		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	**110 460**	**110 460**		

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Charges d'exploitation	472 €
Charges financières	
Charges exceptionnelles	

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	990 €

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	27 €
Emprunts et dettes financières divers	779 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 603 €
Dettes fiscales et sociales	2 124 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	29 856 €

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est d'un montant de 288 010 €

Mouvements concernant les titres	Nombre	Valeur unitaire
Situation en début d'exercice	28 801	10,00 €
Emission		
Annulation ou remboursement		
Situation en fin d'exercice	28 801	288 010,00 €

AUTRES INFORMATIONS

ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

	Entreprises liées
Participations	579 000 €
Créances clients et comptes rattachés	9 358 €
Autres créances	159 614 €
Autres dettes	29 856 €

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales (plus de 50% du capital détenu)	% de détention	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
ADIP Srl	96,80%	607 197	-40 208

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés :

Engagements de pensions & retraites néant

Les engagements de fin de carrière ne sont déterminés que pour les personnels salariés âgés de plus de 50 ans dont l'ancienneté dans l'entreprise est supérieure à 10 ans.

DÉTAIL DES COMPTES : BILAN - ACTIF

ABAK SAS - 69330 MEYZIEU
SIRET 51334098400014

Fin exercice N : 31/12/2019
Fin exercice N-1 : 31/12/2018

RUBRIQUES FISCALES		%B	Ex N	%B	Ex N-1	Ecart N/N-1	%
028	**Immobilisations corporelles**	**6,0**	**53794**	**5,7**	**53794**		
2182000	Matériel de transport	6,0	53794	5,7	53794		
030	**Am/Prov sur Immobilisations corporelles**	**5,2**	**46143**	**3,7**	**35384**	**10759**	**30,4**
2818200	Amortisst Mat Transport	5,2	46143	3,7	35384	10759	30,4
040	**Immobilisations financières**	**64,8**	**579000**	**61,0**	**579000**		
2610000	Titres ADIP	64,8	579000	61,0	579000		
068	**Créances : Clients et comptes rattachés**	**1,0**	**9358**	**6,5**	**61725**	**-52367**	**-84,8**
4110000	Clients	1,0	9358	6,5	61725	-52367	-84,8
072	**Autres créances**	**18,6**	**165713**	**19,3**	**183070**	**-17357**	**-9,5**
4210000	Rémunérations dûes	0,0	241			241	0,0
4440000	Etat impôts sur les bénéfices	0,0	122	0,1	1086	-964	-88,8
4458600	TVA Fact à recevoir	0,1	760	0,1	750	10	1,3
4458700	TVA Fact à établir	0,6	4976	0,9	8328	-3352	-40,2
4551710	Compte courant ADIP	17,9	159614	18,2	172906	-13292	-7,7
084	**Disponibilités**	**14,7**	**130945**	**11,3**	**107265**	**23680**	**22,1**
5121100	Banque CIC	6,0	53256	1,5	13955	39301	281,8
5121200	Crédit Agricole	1,9	16699	3,4	32471	-15772	-48,6
5124000	Comptes à terme	6,7	60000	6,3	60000		
5187000	Int courus à recevoir	0,1	990	0,1	839	151	18,0
092	**Charges constatées d'avance**	**0,1**	**472**	**0,0**	**453**	**20**	**4,3**
4860000	Charges constatées d'avance	0,1	472	0,0	453	20	4,3

DÉTAIL DES COMPTES : BILAN - PASSIF

ABAK SAS - 69330 MEYZIEU — Fin exercice N : 31/12/2019

SIRET 51334098400014 — Fin exercice N-1 : 31/12/2018

RUBRIQUES FISCALES		%B	Ex N	%B	Ex N-1	Ecart N/N-1	%
120	**Capital social ou individuel**	**32,2**	**288010**	**30,3**	**288010**		
1013000	Cap. sous. appelé versé	32,2	288010	30,3	288010		
126	**Réserve légale**	**3,2**	**28801**	**3,0**	**28801**		
1061100	Réserve légale proprem. dite	3,2	28801	3,0	28801		
132	**Autres réserves**	**50,9**	**454257**	**46,5**	**441952**	**12305**	**2,8**
1068800	Réserves diverses	50,9	454257	46,5	441952	12305	2,8
136	**Résultat de l'exercice**	**1,3**	**11611**	**1,3**	**12305**	**-694**	**-5,6**
156	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,0**	**27**	**0,8**	**7691**	**-7664**	**-99,6**
1640000	Emprunts			0,8	7691	-7691	-100,0
518600	Frais bancaires à payer	0,0	27			27	0,0
166	**Fournisseurs et comptes rattachés**	**0,5**	**4603**	**0,5**	**4543**	**60**	**1,3**
4081000	Frs factures non parvenues	0,5	4603	0,5	4543	60	1,3
172	**Autres dettes**	**11,8**	**105830**	**17,5**	**166620**	**-60790**	**-36,5**
4198000	Avoirs à établir	3,3	29856	5,3	49967	-20111	-40,2
4210000	Rémunérations dues			0,0	85	-85	-100,0
4282000	Provision Congés Payés	0,1	962	1,0	9658	-8696	-90,0
4310000	Urssaf	1,0	9038	1,5	13971	-4933	-35,3
4373000	Apicil	0,4	3752	0,5	4683	-931	-19,9
4373300	Apicil Prévoyance	0,0	446	0,1	1216	-770	-63,3
4378000	Alp	0,1	807	0,1	792	15	1,9
4386000	Organismes FAP	0,0	324	0,4	4190	-3866	-92,3
4442000	Prélèvement à la source	0,2	1441			1441	0,0
4455100	TVA à payer	0,4	3648	0,6	6111	-2463	-40,3
4456619	TVA à récupérer	0,6	5460	0,1	681	4779	*8,0
4457119	TVA collectée	0,7	6077	0,5	5170	906	17,5
4486000	Etat charges à payer	0,1	838	0,3	2507	-1669	-66,6
4551730	C.ct Michel ESCOFFIER	4,7	42401	7,0	66612	-24211	-36,4
4558000	Assoc. c/c intérêts courus	0,1	779	0,1	976	-196	-20,1

DÉTAIL DES COMPTES : RÉSULTAT

ABAK SAS - 69330 MEYZIEU
SIRET 51334098400014

Fin exercice N : 31/12/2019
Fin exercice N-1 : 31/12/2018

RUBRIQUES FISCALES		%CA	Ex N	%CA	Ex N-1	Ecart N/N-1	%
218 Services vendus		**100,0**	**269120**	**100,0**	**289618**	**-20498**	**-7,1**
7060000	Prestations services	100,0	269120	100,0	289618	-20498	-7,1
242 Autres charges externes		**22,7**	**61108**	**1,8**	**5160**	**55948**	***11,8**
6155200	Entretien mat transp	0,6	1600			1600	0,0
6160000	Assurances	0,4	1114	0,4	1073	42	3,9
6226000	Honoraires	1,4	3800	1,3	3820	-20	-0,5
6227000	Frais d'actes & contentieux	0,0	47	0,0	96	-49	-51,4
6251000	Frais voyage	20,2	54305			54305	0,0
6275000	Services bancaires	0,1	242	0,1	171	71	41,4
244 Impôts, taxes et versements assimilés		**1,0**	**2802**	**1,1**	**3193**	**-391**	**-12,2**
6333000	Formation continue	0,3	838	0,4	1204	-366	-30,4
6335000	Taxe apprentissage			0,0	38	-38	-100,0
6351100	Contribution Economique Territorial	0,4	1053	0,4	1040	13	1,2
6351400	TVS	0,3	911	0,3	911		
250 Rémunérations du personnel		**48,9**	**131596**	**64,6**	**187221**	**-55625**	**-29,7**
6411000	Rémunérations	46,5	125010	66,1	191553	-66543	-34,7
6412000	Provision congés payés	-3,2	-8696	0,7	2124	-10820	*-4,1
6414100	Avantage Nature	-0,4	-1060	-2,2	-6456	5396	83,6
6481000	Epargne salariale	6,1	16342			16342	0,0
252 Charges sociales		**18,6**	**50041**	**24,0**	**69494**	**-19454**	**-28,0**
6451000	Urssaf	12,4	33501	15,8	45794	-12292	-26,8
6452000	Mutuelle	1,2	3229	1,1	3168	61	1,9
6453200	Cot. caisse retraite cadres	5,3	14338	5,1	14739	-400	-2,7
6453300	Prévoyance	1,1	2838	1,7	4861	-2023	-41,6
6458000	Charges provision C.P	-1,4	-3866	0,3	933	-4799	*-4,1
254 Dotations aux amortissements		**4,0**	**10759**	**3,7**	**10759**		
6811200	Dotation amortissements	4,0	10759	3,7	10759		
280 Produits financiers		**1,2**	**3275**	**1,2**	**3442**	**-167**	**-4,9**
7630000	Revenus des autres créances	1,2	3275	1,2	3442	-167	-4,9
294 Charges financières		**0,4**	**1014**	**0,5**	**1343**	**-329**	**-24,5**
6611600	Intérêts d'emprunts	0,0	50	0,1	194	-144	-74,2
6615000	Intérêts des comptes courants	0,3	779	0,3	976	-196	-20,1
6616000	Intér.banc. &/opér.de financ.	0,1	184	0,1	173	11	6,5
300 Charges exceptionnelles		**0,0**	**3**	**0,0**		**2**	***16,7**
6718000	Autres charges exceptionnelle	0,0	3	0,0		2	*16,7
306 Impôts sur les bénéfices		**1,3**	**3463**	**1,2**	**3585**	**-122**	**-3,4**
6950000	Impôts société	1,3	3463	1,2	3585	-122	-3,4

ABAK SAS
Société par actions simplifiée au capital de 288 010 euros
Siège social : 15 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, 69330 MEYZIEU
RCS LYON 513 340 984

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2020

Extrait de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 11 611,20 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 11 611,20 euros
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 465 868 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Michel ESCOFFIER

sofial RHÔNE-ALPES
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE LYON

ABAK

Société par actions simplifiée
au capital de 288 010 €uros

15, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
69 330 MEYZIEU

513 340 984 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société par actions simplifiée ABAK

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABAK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport (9 pages).

Ces comptes ont été arrêtés par le président le 15 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux dettes et créances échues n'apparaissent pas dans les documents mis à votre disposition.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection

d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Craponne, le 10 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes,

SOFIAL Rhône Alpes

SOFIAL RHÔNE-ALPES SAS
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
RCS LYON B 424 433 484 00015
147 bis, Avenue Pierre Dumont
69290 CRAPONNE - Tel. 04 78 57 18 89

François RECCHIA

Commissaire aux comptes,
Mandataire social

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise ABAK SAS — Néant * ☐

Adresse de l'entreprise 15 Avenue Maréchal De Lattre De Tassigny 69330 MEYZIEU

SIRET 51334098400014

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122019 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122018 Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012			
		Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*		028	53 794	030	46 143	7 651	18 409
	Immobilisations financières* (1)		040	579 000	042		579 000	579 000
	Total I (5)		044	632 794	048	46 143	586 651	597 409
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
		Marchandises*	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	9 358	070		9 358	61 725
		Autres* (3)	072	165 713	074		165 713	183 070
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	130 945	086		130 945	107 265
	Charges constatées d'avance*		092	472	094		472	453
	Total II		096	306 488	098		306 488	352 512
	Total général (I + II)		110	939 282	112	46 143	893 139	949 922

CERTIFIE CONFORME

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	288 010	288 010
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	28 801	28 801
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	454 257	441 952
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	11 611	12 305
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	782 679	771 068
Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	27	7 691
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	4 603	4 543
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :... 169 43 181)	172	105 830	166 620
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	110 460	178 853
	Total général (I + II + III)	180	893 139	949 922

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABAK SAS — Néant * ☐

Formulaire déposé au titre de l'IR : 018

				Exercice N clos le 31122019 (1)	Exercice N-1 clos le 31122018 (2)
A — RÉSULTAT COMPTABLE					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue : biens		215	214	
	Production vendue : services*		217	218	269 120 / 289 618
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	269 120 / 289 618
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)			242	61 108 / 5 160
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243 : 1 053	244	2 802 / 3 193
	Rémunérations du personnel*			250	131 596 / 187 221
	Charges sociales			252	50 041 / 69 494
	Dotations aux amortissements*			254	10 759 / 10 759
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)			264	256 305 / 275 826
I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	12 815 / 13 791
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	3 275 / 3 442
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	1 014 / 1 343
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	300	3 / 0
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	3 463 / 3 585
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	11 611 / 12 305
B — RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	11 611 / 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	7 099
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	4 374
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251	
	Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		991	342
	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		990	
	JEI (44. sexies A)	989			
	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)				
	ZRD (44. terdecies)	127		992	
	ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sexdecies)				
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		993	
	Investissements outre-mer	344			
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)				
Dont divers	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		346	350
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643			
	Créance report en arrière du déficit				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2 : 352	23 084 / 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables :*			dont imputés sur le résultat :	360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2 : 370	23 084 / 372

CERTIFIE CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

RÈGLES ET MÉTHODES

PRÉAMBULE

La présente annexe est établie pour les entreprises n'excédant pas deux des trois critères suivants :

Total du chiffre d'affaires	€ 8 000 000
Total du bilan	€ 4 000 000
Effectif moyen	50

RÈGLES GÉNÉRALES D'ÉVALUATION

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

CERTIFIE CONFORME

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les options retenues pour l'arrêté des comptes sont la comptabilisation en charges dès lors que le règlement CRC 2004-06 le permet. Les règles relatives aux composants de deuxième catégorie ainsi que les provisions pour grosses révisions ne sont pas arrêtées, l'entité n'étant pas concernée.

Le cas échéant, les circontances qui empêchent de comparer, d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et les moyens qui permettent d'en assurer la comparaison sont indiqués à la rubrique "Faits caractéristiques".

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production tel que défini par le règlement CRC 2004-06.

Aucune immobilisation n'a fait l'objet de réévaluation.

En cas de production d'immobilisation, aucun intérêt d'emprunt, spécifique à la production d'immobilisation, n'est inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La notion de composants est limitée aux seules constructions. La décomposition, en principe retenue, est celle correspondante à l'instruction administrative du 30 décembre 2005.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés, suivant le mode linéaire ou dégressif selon la nature des biens, en fonction de la durée de vie prévue. Il a été retenu la durée d'usage.

Matériel de transport	4 à 5 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS ET EN-COURS

Néant.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CERTIFIE CONFORME

DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Néant.

FAITS CARACTÉRISTIQUES

Néant.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

ABAK SAS 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019

	Montant au début	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 794			53 794
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	579 000			579 000
TOTAL GÉNÉRAL	632 794			632 794

CERTIFIE CONFORME

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ABAK SAS 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019

	Montant au début	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 384	10 759		46 143
TOTAL GÉNÉRAL	35 384	10 759		46 143

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

ABAK SAS 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019

NATURE DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ			
ACTIF CIRCULANT	175 543	175 543	
TOTAL GÉNÉRAL	175 543	175 543	

CERTIFIE CONFORME

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ABAK SAS 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019

NATURE DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus 1 an & moins 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts & dettes établissements de crédits	27	27		
Emprunts & dettes financières divers	43 181	43 181		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	4 603	4 603		
Dettes fiscales et sociales	33 063	33 063		
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés				
Autres dettes	29 586	29 586		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	**110 460**	**110 460**		

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Charges d'exploitation	472 €
Charges financières	
Charges exceptionnelles	

CERTIFIE CONFORME

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	990 €

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	27 €
Emprunts et dettes financières divers	779 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 603 €
Dettes fiscales et sociales	2 124 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	29 856 €

CERTIFIE CONFORME

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est d'un montant de 288 010 €

Mouvements concernant les titres	Nombre	Valeur unitaire
Situation en début d'exercice	28 801	10,00 €
Emission		
Annulation ou remboursement		
Situation en fin d'exercice	28 801	288 010,00 €

AUTRES INFORMATIONS

ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

	Entreprises liées
Participations	179 000 €
Créances clients et comptes rattachés	9 358 €
Autres créances	159 614 €
Autres dettes	29 856 €

CERTIFIE CONFORME

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

		% de détention	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
Filiales (plus de 50% du capital détenu)				
	ADIP Srl	96,80%	607 197	-40 208

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés :

Engagements de pensions & retraites néant

Les engagements de fin de carrière ne sont déterminés que pour les personnels salariés âgés de plus de 50 ans dont l'ancienneté dans l'entreprise est supérieure à 10 ans.